

Didier Brigand

Il n'y a qu'un seul dieu : Dieu !





## Biographie de l'auteur

L'auteur est né à Paris dans une famille de catholiques non pratiquants. Il a été baptisé et a suivi les cours de catéchisme de la paroisse la plus proche car cela se faisait. Il y trouva un grand intérêt mais un fait le déçut profondément.

Le prêtre qui enseignait l'histoire sainte avait un charisme indéniable et les enfants s'appliquaient à apprendre les Evangile et les Epîtres pour lui faire plaisir.

Hélas, leurs efforts n'allaient pas être récompensés suivant leurs espérances car, au moment de la première communion, un examen vint sanctionner leur aptitude et ce jeune garçon le réussit haut la main, se classant parmi les meilleurs. Son parrain et sa marraine étaient venus de Bretagne Il leur annonça fièrement sa place de troisième à l'examen, mais hélas, au cours de la retraite, période de trois soirs où l'on réglait les modalités de la cérémonie, il fut décidé par le corps ecclésiastiques que les élèves de l'école libre, seraient placés quel que soit leur classement en tête du cortège et ceux de l'école laïque suivraient en fonction de leurs mérites respectifs.

Cet établissement libre et payant était dirigé par des religieux ; il ne pouvait être question que les élèves de cette institution soient moins bons en histoire religieuse que les jeunes laïcs. Cette tricherie avait pour but de prouver aux spectateurs et aux parents, la qualité de l'enseignement dans cette école par un soi disant meilleur résultat, du moins en éducation religieuse.

Cet affront fut très mal vécu par les laïcs qui en déduisirent que l'abbé était un traître. En plaçant les élèves de l'école libre devant leurs camarades,

les curés perdirent de bons futurs chrétiens et leur démontrèrent que les cathos étaient des tricheurs. L'auteur, ne pouvant manifester sa réprobation, se promit de ne plus mettre les pieds dans une église.

Au renouvellement de cette communion, que l'église nomme la confirmation et donne symboliquement une gifle au communiant pour l'absoudre de ses péchés, il s'aperçut, en un autre endroit, mais pas à ses dépends, heureusement, que certains prêtres avaient des tendances pédophiles très affirmées...

Heureusement, et encore en d'autres endroits, il eut l'occasion de rencontrer d'autres prêtres qui étaient des gens formidables. Ils assuraient leur fonction dans la plus grande pauvreté alors que les évêques, les cardinaux avaient et ont toujours un train de vie luxueux.

Plus tard, il fit la connaissance de musulmans ; non, pas des magrébins mais de vrais pratiquants avec qui il se lia d'amitié.

Il eut tout le loisir de lire, relire, et rere lire le Coran, dans plusieurs traductions. Ces musulmans puristes le séduisirent au point qu'il épousa leur religion et adhéra à l'Islam en faisant une profession de foi.

*« Les religions divisent les hommes ; la Foi les réunit. »*

Il faut préciser que cela se passait en 1967, qu'il se trouvait en Afrique de l'Est et qu'il n'était pas du tout question de conversion à l'Islam à des fins subversives comme aujourd'hui.

Ses amis le poussant dans ce sens, il décida, de faire la profession de foi. Rentré en France, il ne le fera savoir qu'à quelques-uns car à cette époque, cinq ans après la guerre d'Algérie, les musulmans n'étaient pas tous très appréciés du fait qu'ils refusaient et le font toujours, de respecter la loi Française mais veulent en revanche dans certains cas imposer la leur. Il est certain que ce n'est pas en jouant « la différence », que les émigrés et les musulmans auront l'égalité et seront intégrés.

Tout cela n'est pas la faute de l'Islam : ce n'est pas l'Islam qui doit changer mais certains musulmans.

On entend souvent dire :

« Les musulmans sont des... »

– Y'en a.

« Les juifs sont des... »

– Y'en a aussi.

- « Les cathos sont des... »  
 – Y'en également.  
 « Les Arabes sont... »  
 – Certains, oui...  
 « Les noirs ont... »  
 – Ça arrive...  
 « Les femmes... »  
 – Ha bon ?  
 « Les hommes... »  
 – Et plus encore...  
 « Les vieux sont des... »  
 – On le dit, mais certains jeunes aussi... »

En France, un peu plus tard, il épousa une protestante et découvrit cette religion qui a ses bons côtés. Au temple, on ne vous réclame pas d'argent et les Pasteurs, généralement mariés comprennent mieux les choses. Leur mauvaise foi vis-à-vis des curés est parfois évidente :

*« Chez nous, un Pasteur célibataire après trente ans devient un suspect. Les curés, célèbrent trois ou quatre messes chaque matin parce que le manque de prêtres le leur impose. Ils deviennent vite alcooliques ; à chacune de leurs prestations ils boivent un verre de vin blanc, le sang du Seigneur, lequel a bon dos. »*

Prétendait un Pasteur, ami de la famille.

Encore plus tard, et par curiosité, il fréquenta les membres de l'AMORC (Ancien et Mystique Ordre de la Rose-croix) mais bien que sympathisant, il ne fut pas vraiment Rosicrucien, mais, il s'intéressa à cette philosophie suffisamment pour en apprendre beaucoup. Cette démarche le conduisit à fréquenter la Franc Maçonnerie à laquelle il adhéra et il y apprit encore et encore. Cela lui permit de connaître et d'étudier des « ouvrages messages ». Il va décortiquer à la fin de cet ouvrage et en faire une analyse exhaustive, « Le Petit Prince » de Saint Exupéry et l'opéra « la Flûte enchantée » de Mozart en sont deux excellents exemples.

Féru d'ésotérisme, il se passionna pour le Talmud, la Kabbale, .....

Partisan d'une religion commune à tous les hommes, il n'en privilégie aucune car toutes ont leurs qualités et également quelques petits défauts,

mais toutes, lorsqu'elles sont représentées par des personnages de haut niveau sont de plus en plus attrayantes, voire attractives.

Un simple curé, un simple imam, un simple rabbin se querelleront presque si on les met autour d'une table ronde, chacun voulant imposer sa religion, alors qu'un cardinal, un recteur du culte musulman, un grand rabbin s'accordent souvent car leur démarche se situe à un niveau généralement plus élevé.

*« Un scientifique lira des centaines de livre dans sa vie, mais restera toujours persuadé qu'il lui reste beaucoup à apprendre. Un religieux n'en lira qu'un seul et restera persuadé qu'il a tout compris. »*

## Avant propos

*« Un homme doit toujours étudier, même s'il oublie ce qu'il lit, même s'il ne comprend pas »*

Le Talmud.

En tout aussi compliqué, il faut apprendre pour transmettre et transmettre afin d'apprendre...

La Bible, le Coran, la Mythologie Grecque comportent des messages envoyés aux humains. Ils sont de nature à orienter leur esprit vers des découvertes sur des points divers : physique, mathématiques, métaphysique, cosmologie, physiologie, médecine, géophysique, pharmacologie. Le Coran y figure en bonne place et nous allons en parler au cours d'autres chapitres.

Les Chinois de l'Antiquité ne sont pas en reste : le Nei Ting est un ouvrage qui se compose de deux ouvrages principaux, le Su Wen ou « Livre des questions simples » et le Ling Shu ou « Pivot spirituel ». Ces deux livres comportent chacun quatre vingt un chapitres traitant de métaphysique, cosmologie, physiologie, médecine, sur un mode volontairement rébarbatif pour décourager l'étudiant trop superficiel. Ne pas oublier le Tao de Lao Zi, qui dicte une ligne de conduite.

Diviser pour régner est une devise bien connue. Si le Ciel contenait trois Dieux, ils se diviseraient au profit d'un être qui serait le vrai.

Trois Dieux, c'est impossible et quatre encore moins. Le Dieu des Juifs, des Musulmans et des Chrétiens, qui est le même profite, peut être, ou se sert-il de leur division pour régner ? En principe, il ne devrait pas avoir

besoin de ça, quoique les hommes sont tellement bêtes...

Ce sont les hommes de bas niveau qui se déchirent et il est rare que des êtres très érudits ne soient pas d'accord.

Pierre Teilhard de Chardin dans « Le phénomène humain » a dit :

« *Tout ce qui s'élève converge* » – (33 – voir en fin de livre) –

Aussi, et avec lui, les hommes de la terre devraient élever le débat, mais, serait-ce bien raisonnable, c'est peut être impossible car ils ont peut être vocation à se déchirer entre eux...

## Chapitre Un

### Les trois religions monothéistes ne se font pas de cadeaux

La religion, c'est bien d'en avoir une, c'est bien d'en être fier, mais ne faut pas trop la montrer en public en l'exposant partout et surtout, ne pas de la faire ingurgiter de force à ses enfants...

#### I) a – Le talmud

Cet ouvrage est composé de 63 livres et est âgé de sept siècles, dont deux avant Jésus Christ. C'est un recueil de lois et de traditions de la religion Juive Talmudiste et sert de base à la formation des rabbins de cette obédience.

Il comporte une prière, la prière du Kol Nidra, au Livre de Nedarim 23a-23b. Elle autorise le mensonge, l'incite même : promesses diplomatiques, faux témoignages etc...

Quelques exemples :

« *Jésus, fils illégitime, conçu pendant les règles de sa mère.* »

« *C'était un imbécile et personne ne doit prêter attention aux imbéciles* »

« *Jésus est mort comme une bête et enterré dans un tas de fiente* » (Zohar III, 282) –

« *Si par erreur un goy (non juif) rend trop d'argent, il faut le garder* » (Choshen Ham 183,7) –

« *Il est permis de tromper les goys* »

« *Il ne faut pas écouter la musique des églises.* » (Iore Dea 12,15) –

Talmud, signifie « étude ». C'est un des textes fondamentaux du judaïsme rabbinique, derrière la Bible hébraïque, dont il représente le versant oral. Il est rédigé dans un mélange d'hébreu et d'araméen. Le Talmud est le fondement de la loi juive ou Halakha.

En voici quelques extraits :

« Talmud, Ereget Rashi Erod.22 30 Un Non juif est comme un chien. Les écritures nous apprennent qu'un chien mérite plus de respect qu'un non juif.

Talmud, Iebhammoth 61a : Les juifs ont droit à être appelés « hommes », pas les Non juifs.

Talmud, Iore Dea 377, 1 : Il faut remplacer les serviteurs Non-juif morts, comme les vaches, ou les ânes perdus et il ne faut pas montrer de sympathie pour le juif qui les emploie.

Talmud, Jalkut Rubeni Gadol 12b : Les âmes des non juifs proviennent d'esprits impurs que l'on nomme porcs.

Talmud, Kerithuth 6b p. 78 : Les juifs sont des humains, non les Non-juifs, ce sont des animaux.

Talmud, Kethuboth 110b : Pour l'interprétation d'un psaume un rabbin dit : « le psalmiste compare les Non juifs à des bêtes impures ».

Talmud, Orach Chaiim 225, 10 : Les Non juifs et les animaux sont utilisés de manière équivalente dans une comparaison.

Talmud, Schene Luchoth Haberith p. 250b : Même qu'un non juif à la même apparence qu'un juif, ils se comportent envers les juifs de la même manière qu'un singe envers un homme.

Talmud, Tosaphot, Jebamoth 94b : Lorsque vous mangez en présence d'un non-juif c'est comme si vous mangiez avec un chien.

Talmud, Yebamoth 98a. Tous les enfants des goyim sont des animaux.

Talmud, Zohar II 64b : Les non-juifs sont idolâtres, ils sont comparés aux vaches et aux ânes.

Talmud, Orach Chaiim 57, 6a : Il ne faut pas avoir plus de compassion pour les non-juifs que pour les cochons, quand ils sont malades des intestins. »

### **I) b – Les juifs peuvent voler les non-juifs :**

« Talmud, Babha Bathra 54b : La propriété d'un Non-juif appartient au premier juif qui la réclame.

*Talmud, Babha Kama 113a : Les juifs peuvent mentir et se parjurer, si c'est pour tromper ou faire condamner un Non-juif.*

*Talmud, Babha Kama 113b : Le nom de dieu n'est pas profané quand le mensonge a été fait à un Non-juif.*

*Talmud, Baba Mezia 24a : si un juif trouve un objet appartenant à un goyim, il n'est pas tenu de le lui rendre.*

*Talmud, Choschen Ham 183, 7 : Des juifs qui trompent un Non-juif, doivent se partager le bénéfice équitablement.*

*Talmud, Abhodah Zarah 54a : L'usure peut être pratiquée sur les Non-juifs, ou sur les apostats.*

*Talmud, Choschen Ham 226, 1 : Les juifs peuvent garder sans s'en inquiéter les affaires perdues par un Non-juif.*

*Talmud, Iore Dea 157, 2 hagah : si un juif a la possibilité de tromper un non-juif, il peut le faire.*

*Talmud – Babha Kama 113a : les incroyants ne bénéficient pas de la loi et dieu a mis leur argent à la disposition d'Israël.*

*Talmud, Schabbouth Hag. 6d : Les juifs peuvent jurer faussement en utilisant des phrases à double sens, ou tout autre subterfuge. »*

### **I) c – Les juifs peuvent tuer les non-juifs :**

*« Talmud, Abhodah Zarah 4b : vous pouvez tuer un incroyant avec vos propres mains.*

*Talmud, Abhodah Zarah 26b T. : Même le meilleur des Goïm devrait être abattu.*

*Talmud, Choschen Ham 425, 5 : Il est permis de tuer indirectement un Non-juif, par exemple, si quelqu'un qui ne croit pas en la Torah tombe dans un puits dans lequel se trouve une échelle, il faut vite retirer l'échelle.*

*Talmud, Bammidber Raba c 21 & Jalkut 772 : tout juif qui verse le sang d'incroyants (non-juifs) revient à la même chose qu'une offrande à dieu.*

*Talmud, Hilkkoth X, 1 : il ne faut pas sauver les Non-juifs en danger de mort.*

*Talmud, Hilkkoth X, 2 : Les juifs baptisés doivent être mis à mort.*

*Talmud, Ialkut Simoni 245c : Répandre le sang des impies est un sacrifice agréable à dieu.*

*Talmud, Iore Dea 158, 1 : En ce qui concerne les Non-juifs qui ne sont*

*pas des ennemis, un juif ne doit néanmoins pas intervenir pour les prévenir d'une menace mortelle.*

*« Un Akum qui n'est pas notre ennemi ne doit pas être tué directement, toutefois, il ne doit pas être protégé d'un danger de mort. Par exemple, si tu en vois un tomber dans la mer, ne le tire pas de l'eau, à moins qu'il ne te promette de te donner de l'argent ».*

*Talmud, Makkoth 7b : On est innocent du meurtre involontaire d'un Israélite, si l'intention était de tuer un koutim (non-juif) ; tout comme on est innocent du meurtre accidentel d'un homme, quand l'intention était d'abattre un animal.*

*Talmud, Peaschim 25a : Il faut éviter l'aide médical des idolâtres sous entendu des Non-juifs.*

*Talmud, Pesachim 49b : Il est permis de décapiter les Goïm (non-juifs) le jour de l'expiation des péchés, même si cela tombe également un jour de sabbat.*

*Rabbin Eliezer : « Il est permis de trancher la tête d'un idiot, un membre du peuple de la Terre (Pranaitis), c'est-à-dire un animal charnel, un Chrétien, le jour de l'expiation des péchés et même si ce jour tombe un jour de sabbat ».*

*Ses disciples répondirent : « Rabbi ! Vous devriez plutôt dire "de sacrifier" un Goï. » Mais il répliqua : « En aucune façon ! Car lors d'un sacrifice, il est nécessaire de faire une prière pour demander à dieu de l'agréer, alors qu'il n'est pas nécessaire de prier quand tu décapites quelqu'un. »*

*Talmud, Sanhedrin 57a : si un juif tue un non-juif, il ne sera pas condamné à mort. Ce qu'un juif vole d'un non-juif, il peut le garder.*

*Talmud, Sanhedrin 58b : Si un goyim (non-juif) frappe un juif, il faut le tuer, car c'est comme frapper dieu.*

*Talmud, Sanhedrin 59a : Les Goïm qui chercheraient à découvrir les secrets de la Loi d'Israël, commettent un crime qui réclame la peine de mort.*

*Talmud, Sepher Ou Israël 177b : Si un juif tue un Non-juif, ce n'est pas un péché.*

*Talmud, Zohar I, 25a : Les Non-juifs doivent être exterminés car ce sont des idolâtres.*

*Talmud, Zohar I, 28b, 39a : Les meilleures places dans les Cieux sont pour ceux qui tuent les idolâtres.*

*Talmud, Zohar II, 64b : Le taux de naissance des Non-juifs doit être diminué matériellement.*

*Talmud, Sepher Ikkarim III c25 : Il est permis de prendre le corps et la vie d'un non-juif.*

*Talmud, Zohar II, 43a : L'extermination des Non-juifs est un sacrifice agréable à dieu. »*

### **I) d – Les non juifs sont impurs :**

*« Talmud, Abhodah Zarah 22b : Les Non-juifs sont impurs parce qu'ils n'étaient pas là au Mont Sinäi.*

*Talmud, Abhodah Zarah 35b : toutes les filles des incroyants sont niddah (sales, impures) depuis leur naissance.*

*Talmud – Iore Dea 198, 48 : Les femmes Juives sont contaminées par la simple rencontre de Non-juifs.*

*Talmud, Schabbath 145b : Les Non-juifs sont impurs parce qu'ils mangent de la nourriture impure.*

*Talmud, Zohar I, 46b, 47a : L'âme des goyim est d'une origine théologique impure.*

*Talmud, Zohar I, 131a : Les idolâtres (non-juifs) souillent le monde. Le juif est un être supérieur.*

*Talmud, Hilkhoth Non-juif X, 1 : Ne passez aucun accord avec un Non-juif, et ne jamais manifester de pitié envers un Non-juif.*

*Il ne faut pas avoir pitié des non-juifs car il est dit : « tu ne jetteras pas sur eux un regard de pitié »*

*Deutéronome VII, 16 Tu dévoreras tous les peuples que l'Éternel, ton dieu, va te livrer, tu ne jetteras pas sur eux un regard de pitié. (32)*

*« Tu supprimeras tous les peuples que l'Éternel, ton Dieu, va te livrer, ton regard sera sans pitié envers eux. Tu ne serviras pas leurs dieux, car ce serait un piège pour toi. » (34) –*

*Talmud, Chagigah 15b : Un juif est toujours considéré comme bon, en dépit des péchés qu'il peut commettre. C'est toujours sa coquille qui se salit, jamais son fond propre.*

*Talmud, Choschen Ham 26, 1 : Un juif ne doit pas être poursuivi devant un tribunal Non-juif, par un juge Non-juif, ou par des lois non-juives.*

*Talmud, Chullin 91b : Les juifs possèdent la dignité dont même un ange ne dispose pas.*

*Talmud, Kallah 1b, 18 : Le juif peut se parjurer la conscience claire.*

*Talmud, Sanhédrin 52b : L'adultère n'est pas défendu. Avec la femme d'un Goyim (non-juif), parce que Moïse n'a interdit que l'adultère avec « la femme de ton prochain », et les goyim (non-juifs) ne sont pas des prochains.*

*Talmud, Choschen Ham 34, 19 : Les Non-juifs et les serviteurs ne peuvent pas témoigner lors d'un procès.*

*Talmud, Abhodah Zarah 20a : Ne jamais faire la louange d'un Non-juif, de peur qu'il ne la croit.*

*Talmud, Abhodah Zarah 22a : Ne pas fréquenter les goyim, ils versent le sang.*

*Talmud, Abhodah Zarah 25b : Se méfier des Non-juifs quand on voyage avec eux à l'étranger.*

*Talmud, Abhodah Zarah 26a : Ne pas recourir à une sage femme non-juive, qui une fois seule pourrait tuer le bébé, ou même si elle était surveillée, elle pourrait lui écraser la tête sans que personne ne puisse le voir.*

*Talmud, Abhodah Zarah 26b : Ceux qui voudraient changer de religion doivent être jetés au fond d'un puits, et oubliés.*

*Talmud, Abhodah Zarah 35b : Ne pas boire du lait tiré par un Non-juif.*

*Talmud, Choschen Ham 156, 5 : Les clients non-juifs possédés par un juifs, ne doivent pas être démarchés par un autre juif.*

*Talmud, Choschen Ham 386, 10 : Celui qui voudrait avouer les secrets d'Israël aux Non-juifs, doit être tué avant même qu'il ne leur dise quoi que ce soit.*

*Talmud, Choschen Ham 388, 15 : Il faut tuer ceux qui donneraient l'argent des Israélites à des Non-juifs.*

*Talmud, Eben Haezar 44, 8 : Sont nuls, les mariages entre les Non-juifs et les juifs.*

*Talmud, Emek Haschanach 17a : L'âme des non-juifs vient de la mort et de l'ombre de la mort.*

*Talmud, Hilkhoth Maakhaloth : Les Non-juifs sont des idolâtres, il ne faut pas les fréquenter.*

*Talmud, Hilkhoth X, 6 : On peut aider les Non-juifs dans le besoin, si cela nous évite des ennuis par la suite.*

*Talmud, Hilkhoth X, 7 : Où les juifs sont fortement installés, il ne faut plus tolérer la présence des idolâtres.*

*Talmud, Iore Dea 81, 7 Ha : Un enfant ne doit pas être allaité par une*

*nourrice non-juive, car son lait lui donnera une nature maléfique.*

*Talmud, Iore Dea 120, 1 : La vaisselle achetée à des Non-juifs doit être jetée.*

*Talmud, Iore Dea 146, 15 : « Leurs idoles [c'est-à-dire les objets du culte] doivent être détruites, ou appelées par des noms méprisants. »*

*Talmud, Iore Dea 147, 5 : Il faut railler les objets du culte non-juif, il est interdit de souhaiter du bien à un Non-juif.*

*Talmud, Iore Dea 148, 12 H : On peut prétendre se réjouir avec les Non-juifs pendant leurs fêtes, si cela permet de cacher notre haine.*

*Talmud, Iore Dea 151, 14 : Il est interdit de concourir à la gloire d'un Non-juif.*

*Talmud, Iore Dea 151, 11 : Il est interdit de faire un présent à un Non-juif, cela encourage l'amitié.*

*Talmud, Iore Dea 153, 1 : Les nourrices non-juives conduisent les enfants à l'hérésie.*

*Talmud, Iore Dea 154, 2 : Il est interdit d'enseigner un métier à un Non-juif.*

*Talmud, Iore Dea 159, 1 : Suivant la Torah, il est autorisé de prêter de l'argent à un Non-juif avec intérêt. Toutefois, certains des anciens n'ont pas reconnu ce droit dans des cas de vie ou de mort. Aujourd'hui, ce droit est accordé dans n'importe quelle circonstance.*

*Talmud, Moed Kattan 17a : si un juif est tenté par le mal, il doit se rendre dans une ville où on ne le connaît pas et là il peut s'adonner au mal.*

*Talmud, Orach Chaim 20, 2 : Les Non-juifs se déguisent pour tuer les juifs.*

*Talmud, Rosch Haschanach 17a : L'âme des non-juifs descend en enfer pour toutes les générations.*

*Talmud, Sanhedrin 57a : un juif n'est pas obligé de payer le salaire redevable à un non-juif.*

*Talmud, Sanhedrin 90a : ceux qui lisent le nouveau testament (chrétiens) n'auront pas de place dans le monde à venir.*

*Talmud, Shabbath 116a (p. 569) : Les juifs doivent détruire les livres des non-juifs (nouveau testament)*

*Talmud, Zohar I, 25b : Ceux qui font du bien à un Non juif, ne se relèveront pas des morts.*

*Talmud, Zohar I, 28b : Les Non-juifs sont les enfants du serpent de la Genèse.*

*Talmud, Zohar I, 160a : Les juifs doivent en permanence tenter de tromper les Non-juifs.*

*Talmud, Zohar I, 219b : Les princes Non-juifs sont des idolâtres, ils doivent mourir.*

*Talmud, Zohar II, 19a : La captivité des juifs prendra fin lorsque les princes Non-juifs seront morts. – » (32) –*

## **I) e – Les musulmans en ont autant à leur égard :**

Le Talmud est, nous l'avons vu, un recueil de lois et de traditions Talmudistes et qu'il sert de base à la formation des rabbins de cette obédience. Il est âgé de sept siècles, dont deux sont antérieurs à Jésus Christ. Il comporte une prière, la prière du Kol Nidra, qui autorise le mensonge, et incite même aux promesses diplomatiques, aux faux témoignages etc...

Le mot Talmud, signifie étude, et c'est un des textes fondamentaux du judaïsme rabbinique. Il est le fondement de la loi juive ou Halakha.

Nous avons lu un peu plus haut qu'il contient des textes du genre :

*« Jésus, fils illégitime, conçu pendant les règles de sa mère. »*

*« C'était un imbécile et personne ne doit prêter attention aux imbéciles »*

*« Jésus est mort comme une bête et enterré dans un tas de fiente » (Zohar III, 282) –*

*« Si par erreur un goy (non juif) rend trop d'argent, il faut le garder » (Choshen Ham 183,7)*

*« Il est permis de tromper les goys » –*

*« Il ne faut pas écouter la musique des églises. » (Iore Dea 12,15)*

Lorsqu'on lit ce genre de prose, on a tendance, quand on est autre chose qu'un juif à se révolter et ne pas respecter la parole de Jésus qui ordonne de *« tendre l'autre joue. »* Il ne faut pas non plus s'étonner si les Musulmans ripostent énergiquement et que les catholiques aient, au fil des siècles eus des idées de vengeance car ils sont également concernés, ils sont, comme tous les non juifs des *« Goys »*.

Le Coran, a été rédigé à partir de 620 après Jésus Christ, alors qu'une partie du Talmud avait déjà plus de deux cent soixante ans.

Ces textes (Sourates) furent rédigés alors que Mahomet et ses partisans traversaient une période de combats difficiles contre les Juifs et ceci explique cela.

Ceux qui ne s'accordaient pas avec les projets de Mahomet étaient matés et deux tribus juives furent chassées de la ville en 624 puis 625 et la troisième fut décimée en 627. L'opposition des munâfiquin – « hypocrites » qui étaient des convertis mais qui marquaient une certaine distance critique avec Mahomet, fut momentanément jugulée.

On y lit des incitations à la torture :

Sourate V verset 33 : *« la récompense de ceux qui font la guerre à Allah (...) c'est qu'ils soient tués ou crucifiés, ou que soient coupés leurs mains ou leurs pieds (...) »* –

A la discrimination et à la haine des non musulmans (athées ou membres des autres confessions) :

Sourate IX verset 28 : *« les infidèles ne sont que souillure »* –

Sourate IX verset 30 : (les juifs et les chrétiens) *« Qu'Allah les maudissent (...) »* –

(Remarque : dans l'Islam, maudire quelqu'un ou l'accuser d'être impur a le même sens que chez les juifs) –

Sourate II verset 216 : *« Le combat vous est prescrit et pourtant vous l'avez en aversion. Peut-être avez-vous de l'aversion pour ce qui est un bien et de l'attirance pour ce qui est un mal. Allah sait et vous ne savez pas »* –

Sourate IX, verset 29 : *« Combattez ceux qui ne croient pas en Allah, qui ne se considèrent pas comme illicite ce qu'Allah et son prophète ont déclaré illicite (...) jusqu'à ce qu'ils paient, humiliés et de leurs propres mains le tribut. »* –

Sourate XI verset 5 : *« lorsque les mois sacrés seront expirés, tuez les infidèles partout où vous les trouverez. (...) »*

Sourate VIII verset 17 : *« Vous ne les avez pas tué (vos ennemis). C'est Allah qui les a tués. Lorsque tu portes un coup, ce n'est pas toi qui le porte mais Allah qui éprouve ainsi les croyants par une belle épreuve »* –

Sourate 47 verset 35 : *« Ne faiblissez pas et ne demandez pas la paix quand vous êtes les plus forts et qu'Allah est avec vous ! (...) »*

Après la lecture du Talmud, il ne faut pas s'étonner si la réponse du berger à la bergère ne s'est pas faite attendre. :

Les juifs sont décrits comme des êtres injustes, des pervers sans foi ni loi :

Sourate II – (Al Baqarah : la vache) verset, 89-95,

Sourate II, verset 79 à 85, Sourate 2 verset 73 à 79,

Sourate 5 verset 41) –

La Sourate IV prône la haine des juifs (versets 154, 155, 156, 157) –

Sourate IX, verset 29 :

*« Combattez ceux qui ne croient pas en Allah, qui ne considèrent pas comme illicite ce qu'Allah et son prophète ont déclaré illicite (...) jusqu'à ce qu'ils paient, humiliés et de leurs propres mains le tribut. »*

**Sans vouloir prendre parti, il est certain que cette réaction a été provoquée et il ne faut pas pour autant tomber dans le piège des intégristes de notre époque qui prennent le Coran à l'envers et sortent les phrases de leur contexte initial !!!**

**I) f – Les catholiques, ont eux aussi une histoire très chargée :**

Il y eut les croisades, puis l'inquisition, puis la vente des indulgences, (au début de la Renaissance, on achetait l'absolution de ses péchés auprès de son confesseur) utilisées sans retenue pour financer la construction de la basilique Saint-Pierre où une débauche de richesses se fait au détriment des pauvres. Notons que le Coran préconise dans de nombreuses Sourates de nourrir un pauvre.

Durant la seconde guerre mondiale, des milliers de Juifs furent brûlés par des chrétiens avec une amnésie bienveillante de la papauté de l'époque.

Les trains de déportés arrivaient en Allemagne sans avoir été attaqués par les maquisards sur le territoire Français.

Drancy, le Vel d'Hiv sont des « hauts faits d'armes » de la police catholique française.

En effet, toute vaincue qu'elle était en 1940, la France pouvait encore essayer de protéger les juifs, au lieu de quoi elle a bien souvent aidé ses bourreaux à pourchasser leurs victimes. Les autorités de Vichy, très catholiques, n'attendirent même pas les ordres des Allemands pour

prendre les premières mesures antisémites et allèrent au delà de ce qui était exigé par l'occupant. La rafle du Vel d'Hiv fut entièrement effectuée par des policiers français.

Plus proches de nous, et dans un autre domaine, la tendance de certains prêtres catholique à détourner à leur profit le sens de l'Évangile selon Saint Luc :

« <sup>16</sup> – *Et Jésus les appela, et dit : **Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez pas ; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent** », pour assouvir des besoins sexuels contre nature impliquant de jeunes enfants et qui seraient dictés par des pulsions dues à leur célibat. On ne sait pas vraiment si ils sont sanctionnés pour ce genre de crime mais ne soyons pas trop injustes avec eux : il n'y a pas que certains curés qui soient impliqués dans ces affaires.....*

Il y aurait aussi certains Evêques...

Les pasteurs protestants qui ne les détestent pas mais qui ne leur passent rien pensent que le vin de messe, quand on célèbre plusieurs offices dans la matinée inciterait à l'alcoolisme.

Pour ces ecclésiastiques mariés, tout confrère encore célibataire passé trente ans devient suspect.

Pour les juifs :

« *Les rabbins recommandaient de se marier le plus tôt possible – « celui qui à vingt ans, sera toute sa vie en proie au péché » – et demandaient à l'homme d'honorer sa femme plus que soi-même. »*

(47) – Les femmes au temps de la Bible – Josy Eisenberg – Stock, 1993  
– page 369 –

La Sourate IV, 43 du Coran dit :

« *Ô vous les Croyants ! N'approchez pas la prière en étant ivres jusqu'au moment où vous saurez quoi dire. »...*

Pascal a dit : « *L'homme n'est ni ange ni bête* ».

Et Maurice Clavel écrivain, journaliste et philosophe catholique français lui a répondu :

« *Dieu est Dieu, nom de Dieu* » – (1) – (voir la bibliographie en fin de livre-)

